

Pour que 2021 soit l'année de la fin de l'apartheid en Israël

27 juillet 2021



Plus de 1 000 artistes, intellectuels et universitaires de plus de 45 pays appellent à la reconnaissance internationale et au démantèlement du régime d'apartheid mis en place par Israël sur le territoire de la Palestine.

Gageons que, dans quelques années, quand les historiens voudront caractériser les événements marquants de l'année 2021 en ce qui concerne l'État d'Israël, ce qui l'emportera ne sera ni la vaccination éclair contre le Covid ni le départ du Premier ministre Benjamin Nétanyahou, mais bel et bien la reconnaissance mondiale de l'état d'apartheid dans tout l'espace de la « Palestine historique ».

Cela a commencé le 12 janvier par la publication du rapport de B'Tselem (Centre israélien d'information pour les droits de l'homme dans les territoires occupés) intitulé : « Un régime de suprématie juive s'étendant du Jourdain à la Méditerranée, c'est de l'apartheid ». Trois mois plus tard, le 27 avril, le rapport de Human Rights Watch, ONG internationale de défense des droits humains mondialement respectée, enfonçait le clou sous le titre : « Un seuil franchi : les autorités israéliennes et les crimes d'apartheid et de

persécution ». Enfin, le 6 juillet, 600 universitaires, artistes et intellectuels venant de 45 pays rendaient publique une déclaration qui appelle au démantèlement du régime d'apartheid dans la Palestine historique.

L'apartheid est un crime, internationalement reconnu comme tel depuis que, le 30 novembre 1973, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid. Dans le statut de Rome de 2002 instituant la Cour pénale internationale, l'apartheid est caractérisé comme un crime contre l'humanité « commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial ou tous autres groupes raciaux et dans l'intention de maintenir ce régime ».

La coïncidence avec la législation israélienne et les politiques de discrimination envers les Palestiniens est manifeste. Pourtant, pendant des décennies, il fut pratiquement impossible d'en faire état publiquement. Lorsque l'ancien président Carter, dans un livre sur Israël de 2006, osa faire figurer le mot dans son titre (Palestine : la paix, pas l'apartheid), il souleva des clameurs d'indignation. Dix ans après, quand une étude des Nations unies parvint aux mêmes conclusions (« Le traitement par Israël du peuple palestinien et la question de l'apartheid », commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (ESCWA), 2017), la réaction ne fut pas moins violente. Face à la colère des groupes de pression et des États pro-israéliens devant cette utilisation à leurs yeux inacceptable du « mot en A », le secrétaire général dut demander le retrait du rapport. La directrice exécutive de l'ESCWA, Rima Khalaf, préféra alors démissionner plutôt que de s'incliner.

Mais en cette année 2021, le verrou vient de sauter. Les sociétés civiles du monde entier ne le supportent plus. D'un continent à l'autre, d'une génération à l'autre, d'une nationalité à l'autre, les manifestations, les prises de position, les tribunes, les motions adoptées à de larges majorités convergent en un même flot de protestation. La reconnaissance du fait qu'Israël a bel et bien instauré un régime d'apartheid dans l'ensemble des territoires qu'il a soumis à sa juridiction, s'ajoutant à d'autres violations du droit international, mène à exiger que la communauté internationale sorte de la complaisance et engage les mesures concrètes qui découlent de ce constat.

Dans cet esprit, la déclaration du 6 juillet sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid dans la Palestine historique, après avoir résumé l'histoire des pratiques israéliennes de discrimination systématique envers les Palestiniens, continues depuis la Nakba, en insistant sur la signification de l'adoption par la Knesset de la loi fondamentale de 2018 qui réserve aux seuls habitants juifs la pleine citoyenneté de l'État et le « droit à l'autodétermination », ainsi que sur la responsabilité des puissances occidentales qui protègent et subventionnent ce régime, et rappelé les obligations découlant de la Convention internationale de 1973, énonce quatre grands principes d'action :

- * nécessité de condamner en tant que crime au sens du droit international le régime d'apartheid imposé au peuple palestinien résidant en Israël-Palestine ou contraint à l'exil
- * nécessité du démantèlement de ce régime et de l'établissement d'un ordre constitutionnel respectant le droit international et les conventions de défense des droits humains, qui garantirait l'égalité des droits et devoirs pour les habitants de cette terre indépendamment de toute différence raciale et ethnique, comme de toute appartenance religieuse ou identité sexuelle, et reconnaîtrait le droit au retour de tous les exilés depuis la création de l'État d'Israël
- * nécessité pour les gouvernements complices de mettre fin à leur connivence avec le régime d'apartheid en poussant à son démantèlement et en soutenant une transition sensible au droit à l'autodétermination des deux peuples habitant actuellement la Palestine historique
- * nécessité enfin d'une commission de paix, de réconciliation et de responsabilité chargée d'accompagner la transition vers une gouvernance respectueuse des droits humains et de la démocratie. En attendant

qu'un tel processus soit enclenché, les signataires appellent la Cour pénale internationale à lancer une enquête sur les dirigeants et le personnel de sécurité à qui la perpétuation du crime d'apartheid peut être imputée.

[Une tribune à retrouver sur le site de Libération](#)

La déclaration (lisible sur le site <https://www.aurdip.org/declaration-...>) est signée à ce jour par plus de 1 000 personnalités internationalement reconnues, en particulier Rima Khalaf (ancienne directrice exécutive de l'ESCWA), les professeurs Richard Falk et Virginia Tilley (auteurs du rapport de l'ESCWA en 2017), les Prix Nobel de la paix Adolfo Pérez Esquivel et Mairead Maguire, le Prix Nobel de chimie George Smith, Nurit Peled-Elhanan (Prix Sakharov 2001 et co-fondatrice du Tribunal Russell pour la Palestine), les juristes Monique Chemillier-Gendreau et John Dugard, les enseignants et chercheurs Bertrand Badie, Hagit Borer, Ivar Ekeland, Souad Joseph, Edgar Morin, Jacques Rancière, Roshdi Rashed et Gayatri Spivak, le biologiste Sir Iain Chalmers, le compositeur Brian Eno, le musicien Roger Waters, l'écrivaine Ahdaf Soueif, l'économiste Sir Richard Jolly (ex-assistant du secrétaire général des Nations-unies), l'ancienne vice-présidente du Parlement européen Luisa Morgantini, le vétéran sud-africain de la lutte anti-apartheid Ronnie Kasrils et la militante pacifiste et ancienne dirigeante des Verts canadiens Joan Russow. Cette liste ne cesse de s'accroître. Espérons qu'elle contribue à faire enfin bouger les choses dans le sens de la justice.

La version originale anglaise de ce texte a été élaborée par Robert Falk et Jonathan Rosenhead. Adaptation française par Etienne Balibar et Jean-Marc Lévy-Leblond.

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [S'informer](#) > [Actualités](#) >

- Adresse de cet article :

<https://stopcolonies.fr/Pour-que-2021-soit-l-annee-de-la-fin-de-l-apartheid-en-Israel>